



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

éducation nationale : organisation

Question écrite n° 53336

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessaire décentralisation administrative de l'éducation en France. En effet, la France compte 220 000 personnels administratifs contre 87 000 en Allemagne et 100 000 au Royaume-Uni. Cette suradministration coûte cher : 14 milliards d'euros de dépenses annexes (restauration, transports, administration). Il lui demande si le Gouvernement entend procéder à une plus grande décentralisation de l'éducation qui permettrait de rationaliser le coût administratif de ce secteur.

Texte de la réponse

Les lois de décentralisation des 2 mars 1982, 7 janvier 1983 et 22 juillet 1985, ainsi que la loi du 13 août 2009 relative aux libertés et responsabilités locales ont réalisé un transfert important des compétences de l'État vers les collectivités territoriales en matière de transports scolaires, d'investissement et de fonctionnement matériel des établissements d'éducation, mais aussi de pilotage (carte des formations professionnelles, sectorisation des collèges). Les transferts en matière d'hébergement et de restauration scolaires notamment ont été accompagnés de transferts de personnels, la plupart des agents concernés ayant d'ailleurs opté pour l'intégration dans la fonction publique territoriale. La réflexion aujourd'hui menée sur la réforme de l'organisation territoriale, qui a conduit à l'adoption des lois du 27 janvier et du 21 février 2014 et se poursuit avec le projet de réforme territoriale ne prévoit pas de nouveaux transferts de compétence de l'État vers les collectivités territoriales en ce domaine. Le service public de l'éducation nationale, garant à la fois de l'égal accès à l'enseignement public et gratuit et du caractère national des diplômes, auxquels les Français sont profondément attachés, doit en effet rester une compétence de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53336

Rubrique : Ministères et secrétariats d'État

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2014](#), page 3145

Réponse publiée au JO le : [22 juillet 2014](#), page 6233